

Aurillac, le 8 juillet 2019

Monsieur Gérald DARMANIN
Ministre de l'Action et des Comptes publics
139, rue de Bercy
75012 PARIS

Monsieur le Ministre,

Le Préfet du Cantal et le directeur de la Direction départementale des finances publiques nous ont présenté le 21 juin le projet de « construction du nouveau réseau de proximité des finances publiques du Cantal », qui suscite de nombreuses réactions dans le département, tant de la part de nos concitoyens que des élus.

Sur un plan général, je constate que, derrière une communication qui laisse à penser que l'Etat s'apprêterait à démultiplier le nombre de points de contacts de son administration des finances dans les territoires, votre ministère nous propose en réalité un plan de restructuration qui va se traduire par la suppression du réseau des trésoreries et la disparition d'une trentaine d'emplois dans le Cantal. Une fois encore, le milieu rural va payer un lourd tribut à la réforme de l'Etat sans que ses spécificités soient prises en compte, en particulier les efforts que le département met en œuvre pour renforcer son attractivité.

La carte qui nous a été présentée confirme la suppression des trésoreries et leur remplacement par des « accueils de proximité » dont les modalités de fonctionnement restent particulièrement floues. J'ai été étonné de découvrir que, loin de renforcer la proximité entre ses agents et la population, la DGFIP va en réalité confier ces « accueils de proximité » aux collectivités locales au travers d'animateurs de maisons de services qui auront bénéficié d'un temps de formation. Je relève d'autre part avec perplexité que les contribuables ne pourront plus rencontrer les agents de la DGFIP que sur rendez-vous.

Outre les services aux particuliers et aux entreprises, la réforme va également impacter les services aux collectivités, ce qui contribuera sans aucun doute à accentuer le sentiment d'abandon exprimé par de nombreux maires ruraux. Sur ce point, il n'est pas admissible que la sous-préfecture de Mauriac ne soit pas dotée d'un service de gestion comptable comme les villes chefs-lieux des deux autres arrondissements.

.../...

.../...

Pour ces différentes raisons, je vous demande -conformément à une motion adoptée le 28 juin 2019 à l'unanimité des élus du Conseil départemental du Cantal- de reconsidérer ce projet afin de garantir une présence effective et durable de l'administration des finances dans les lieux qui accueillent des trésoreries. Il est d'autre part essentiel que le nouveau schéma d'organisation garantisse un équilibre d'implantation des pôles de compétences des services des finances dans les trois arrondissements du département.

Je souhaite par ailleurs qu'une attention particulière soit portée au secteur de Maurs afin qu'un service de gestion comptable puisse être installé en Châtaigneraie qui, selon les prévisions actuelles, s'en trouverait totalement dépourvue. Je rappelle que la mairie de Maurs a récemment consenti d'importants investissements et sacrifices financiers pour conserver une trésorerie que l'on décide maintenant de lui enlever.

Enfin, en lien avec le projet de délocalisation de 3 000 emplois de Bercy vers la Province que vous avez annoncé, je souhaite qu'en lien avec le Conseil départemental, l'Etat mette à l'étude l'implantation d'un service des finances publiques dans le Cantal afin de compenser la forte diminution des emplois publics qu'il subit.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma considération distinguée.

Très cordialement


Vincent DESCOEUR
Député du Cantal

Copie à : Madame le Préfet du Cantal – Monsieur le directeur de la DGFIP Cantal.